

# Troubles musculosquelettiques (TMS)

## TMS 003

### Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques de l'établissement

#### Public

Toute personne (manager, fonctionnel sécurité...) appelée dans son établissement à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).

10 stagiaires maximum par session.

#### Prérequis et conditions préalables d'inscription

L'inscription de la personne ressource est subordonnée à la réalisation d'une lettre d'engagement élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation « initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) » organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale. Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des troubles musculosquelettiques dans leur établissement.

Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'avoir des connaissances de bases de prévention des risques professionnels. Ainsi, la personne ressource devra fournir une attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001 « [Acquérir des bases en prévention des risques professionnels](#) » ou de suivi de la formation « obtenir des compétences de base en prévention » organisée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale, ou justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau formation suffisants sur la prévention des risques professionnels.

#### Objectif de formation

Le stage vise à outiller les futures personnes ressources afin de les rendre capable d'exercer pleinement leur mission d'organisation et d'animation du projet de prévention TMS ainsi que de mise en œuvre des diverses étapes de la démarche.

#### Objectifs pédagogiques

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation des situations de travail à risque de TMS.
- Etablir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- Accompagner l'établissement dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention.
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

#### Contenu

- La méthodologie de projet.
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP).
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, facteurs d'ambiances physiques) et les liens avec les déterminants (notamment organisationnels).
- Le repérage, l'analyse et l'évaluation des situations de travail à risque TMS (aspects méthodologiques et outillage)
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail et la construction d'un plan d'actions.
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille.

#### Méthodes pédagogiques

Exposés didactiques.

Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.

Mises en situation.

Accompagnement sur site par le formateur

Échanges et retours d'expériences.

## **Durée**

6 jours de formation modulables (soit 42 heures) dont 5 jours en présentiel (2j+2j+1j) + 2 ½ journées d'accompagnement par le formateur en entreprise lors des intersessions.

## **Modalités d'évaluation**

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de validation des acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

## **Modalités d'inscription**

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

[Organismes habilités à dispenser les formations TMS](#)